



En date du 31 août dernier, le conseil de l'ordre des avocats a rendu public un communiqué énonçant un nombre important de griefs dont sont victimes les justiciables dans notre pays.

Il y est mentionné une grève des avocats du 16 au 20 septembre prochain. Au-delà de ces récriminations somme toute légitimes contenues dans ce communiqué, ce sont les États généraux de la justice dans son ensemble qu'il faudrait convoquer, étant entendu que les droits acquis doivent être inaliénables.

Connaissant les méthodes de Yaoundé, il faudrait que les réformes souhaitées et les résolutions prises ne se transforment en un enfumage théorique. Il nous souvient qu'à la suite des incidents malheureux survenus le mois dernier dans les prisons de Kondengui et de Buea, le ministre d'État, ministre de la justice, Garde des sceaux avait formulé le vœu que lui soient transmises des propositions de désengorgement de nos prisons surpeuplées. Pour éventuellement les intégrer dans un Projet de loi à soumettre au Parlement. Tout projet de loi dans ce sens devrait être précédé par la convocation de ces États généraux.

Le plus vite serait le mieux puisque la grève est annoncée dans deux semaines. Yaoundé n'a pas intérêt à jouer à l'évitement ou au pourrissement. C'est le lieu ici de rappeler que cette stratégie funeste d'évitement puis de pourrissement à la suite des problèmes posés par des avocats anglophones, a été le déclencheur voire le catalyseur de la crise anglophone. Cette

méthode sera de toute évidence suicidaire pour Yaoundé et malheureusement pour les justiciables. De même que tout passage en force par le biais d'un projet de loi concocté unilatéralement et sans consultation préalable des différents corps de métier de la justice. Une démarche efficiente consisterait à laisser aux professionnels et éventuellement aux citoyens reconnus pour leur compétence, l'occasion de s'exprimer sur l'avenir de la justice de notre pays.

En tant que Député, je suis entièrement solidaire de l'initiative prise par le conseil de l'ordre des avocats de mon pays.

Résolument et viscéralement attaché aux valeurs cardinales de la République, j'invite également les magistrats et le personnel de greffe martyrisés par ces pesanteurs judiciaires décriées par le conseil de l'ordre des avocats, à se joindre à cette grève prévue pour les justiciables et contre la destruction visiblement programmée de la justice du Cameroun qui est de toute évidence illisible, inhumaine et par ailleurs privatisée dans sa pratique réelle. Fait à Douala le 03 septembre 2019.

Fait à Douala le 03 septembre 2019.

Hon. Jean Michel Nintcheu Député.

---